

nom de la commune non conforme sur contravention

Par **brumedeneige**, le 15/09/2005 à 16:48

autre que l'article de loi ne correspondant pas et oui à la place du nb de points le nom de la commune est erroné, est-ce un motif valable de vice de forme de non validité de la contravention ? quel est la procédure à suivre

Par **jozef**, le 15/09/2005 à 17:20

la méthode est toujours la même
dans tous les cas le mieux à faire est de prendre un avocat surtout pour une affaire pénale

Par **brumedeneige**, le 15/09/2005 à 18:51

si je prend un avocat cela va me coûter plus cher que l'amende initiale c'est un peu absurde non ?

Par **jozef**, le 15/09/2005 à 19:54

non il existe le système de l'aide juridictionnelle
qui est attribué en fonction des ressources, il faut te renseigner,
cela dit devant les juridictions pénales le ministère d'avocat est obligatoire

Par **brumedeneige**, le 15/09/2005 à 21:14

ce n'est en aucun cas du pénal puisque ça passe au tribunal de proximité donc peut-on contester un pv à ce tribunal ou est-ce un tribunal pénal ?

Par **fabcubitus1**, le 17/09/2005 à 20:16

Le juge de proximité est compétent pour connaître des contraventions de la 1ère à la 4ème

classe.